

BLA BLA



Parution du 27 mars 2020

Mesdames/ Messieurs

Veillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Le procès-verbal est inscrit sur le site de la municipalité : www.saints-martyrs-canadiens.ca prenez note que lors de la transcription il est possible que des erreurs se produisent. Le journal n'est pas un document officiel.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue à la salle du Conseil municipal., le lundi 3 février 2020 à compter de 19h.

A laquelle sont présents :

Monsieur André Henri, maire
Mme Christine Marchand, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Claude Caron, conseiller
M. Jonatan Roux, conseiller
M. Gilles Gosselin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur André Henri.

Absent : Michel Pince,

Est également présente :

Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020**
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes**
- 5. Adoption des comptes à payer ;**
- 6. Dépôt de la situation financière Rapport 2 fois par année juin et décembre.**
- 7. Rapport des comités ;**
 - 7.1 Rapport MADA
 - 7.2 Invitation Rencontre Régionale MADA
- 8. Administration ;**
 - 8.1 Remplacement du nom de rue Place L'Heureux par Rue L'Heureux
 - 8.2 Dossier collecte des matières résiduelles (Ham-Nord, Sts-Martyrs)
 - 8.3 Lettre de confirmation du dépôt des déclarations pécuniaires des élus
 - 8.4 Présentation d'une demande à Agri Esprit pour l'achat d'un gazebo
- 9. Aqueduc et égouts ;**
 - 9.1 Acceptation du rapport annuel
 - 9.2 Programme pour avoir accès aux données du réseau d'aqueduc (703.33\$)
- 10. Sécurité publique ;**
 - 10.1 Achat d'une barrière d'eau (financé par subvention sécurité civile)
- 11. Voirie ;**
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur
 - 11.2
- 12. Urbanisme et environnement ;**
 - 12.1 Dossier Dupuis, attente des disponibilités du Ministère.
 - 12.2 Demande d'appui projet ARLN
 - 12.3 Autorisation pour demander un avis à Me Beauregard sur certains dossiers
- 13. Loisirs et culture ;**
- 14. Affaires diverses ;**
- 15. Liste de la correspondance ;**
 - 15.1 VARIA

16. Période de questions ;

17. Levée de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 janvier 2020 a été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	3180.90\$
Salaire DG :	1612.01\$
DAS mensuel :	5279.88\$
Bell Mobilité	54.00\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **92 137.59 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

***** ANNULÉ *** Service d'entraide Hauts Reliefs**

1	(2019) / voir 2020	(500.00)
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 533.85
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS) Service d'entraide des Hauts Reliefs (aide financière	3 746.05
4	2020)	500.00
5	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	30.47
6	Visa Desjardins (achats divers)	1 296.37
7	Gesterra (décembre)	1 770.64
8	Petite caisse (fond d'urgence) Sylvain Beaugard avocat inc. (forfait consultation	370.00
9	2020)	1 724.63
10	MRC d'Arthabaska (versement #1 - 2020)	29 171.00
11	ADMQ (cotisation annuelle)	1 820.42
12	COMBEQ (adhésion annuelle)	436.91
13	FQM (contribution annuelle)	1 115.79
14	PG Solutions (contrat annuel)	5 978.70
15	CRSBP (contribution & cotisation annuelle) / biblio	2 690.17
16	Roulibus (contribution annuelle)	857.52
17	SPAA (adhésion annuelle) SIUCQ de la MRC d'Arthabaska (contribution	601.12
18	annuelle)	291.50
19	Québec Municipal (adhésion annuelle)	167.47
20	Copernic (adhésion annuelle)	50.00
21	Croix-Rouge (contribution annuelle) Centre prévention suicide Arthabaska-Érable (aide	170.00
22	financière)	100.00
23	Cuisines Collectives des Bois-Francis (aide financière)	72.00

24	André Henri, maire	915.00
25	Michel Prince, conseiller	377.65
26	Christine Marchand, conseillère	377.65
27	Laurent Garneau, conseiller	377.65
28	Claude Caron, conseiller	377.65
29	Jonatan Roux, conseiller	377.65
30	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
31	Bell Mobilité inc. (janvier)	54.00
32	Buropro (janvier)	496.99
33	La Capitale (février)	983.80
34	Desroches Groupe Pétrolier (janvier)	1 430.70
35	Entretien Général Lemay (janvier)	2 742.84
36	Excavation Marquis Tardif inc. (janvier)	16 329.26
37	Eurofins Environex (janvier)	313.31
38	Gesterra (janvier)	4 305.53
39	Alain Boulet (trappeur)	40.00
40	Alarme Bois-Francs inc. (ajout alarme)	255.00
41	Englobe Corp. (contrôle matériaux - pluvial & sanitaire)	919.80
42	N. Faucher Entrepreneur Électricien (édifice)	340.53
43	Plomberie Denis Carignan (caméra - égouts)	847.37
44	Total du salaire de la D.G. :	1 612.01
45	Total des salaires & déplacements :	4 290.94
TOTAL :		92 137.59 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ;

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 RAPPORT DU HAUT RELIEF POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Madame Christine Marchand, conseillère fait mention du projet de transformation alimentaire que le comité du Haut Relief désire mettre sur pied. Une demande d'aide financière sera déposée prochainement à ce sujet. Madame Christine Marchand annonce qu'à Chersterville il y aura de la soupe et du dessert de servis à un prix minime.

7.2 INVITATION À LA RENCONTRE MADA

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation pour assister à la rencontre MADA qui se tiendra à Victoriaville le 21 février en présence de la Ministre Marguerite Blais.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

Que madame Christine Marchand conseillère et responsable du Comité Mada ainsi que Thérèse Lemay directrice générale soient autorisés à assister à cette rencontre et que les frais de déplacement et dépenses soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8. ADMINISTRATION

8.1 REPLACEMENT DU NOM RUE PLACE L'HEUREUX PAR LA RUE L'HEUREUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire remplacer le nom de la rue Place L'Heureux par le nom Rue L'Heureux.

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le nom de rue Place L'Heureux soit remplacé par le nom Rue L'Heureux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

8.2 DOSSIER COLLECTE DES MATIÈRES RESIDUELLES (HAM-NORD ET SAINTS-MARTYRS- CANADIENS)

Dossier à l'étude

8.3 LETRE DE CONFIRMATION DU DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La lettre de confirmation a été reçue du Ministère des Affaires Municipales

8.4 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE À AGRI -ESPRIT

Reporter à la prochaine séance

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Ramsay, inspecteur municipal a remis une copie de chaque rapport aux élus lors de l'atelier de travail.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont eu la possibilité de prendre des renseignements concernant les rapports.

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les membres du conseil acceptent les rapports reçus de M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal et responsable des réseaux d'aqueduc et égouts.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

9.2 ACHAT D'UN PROGRAMME POUR AVOIR ACCÈS AUX DONNÉES DU RÉSEAU D'AQUEDUC AU MONTANT DE 703.00\$

CONSIDERANT que nous désirons obtenir en tout temps la capacité de vérifier les alarmes ainsi que l'état du réseau d'aqueduc.

CONSIDÉRANT qu'il est important de limiter les déplacements inutiles, puisque plusieurs actions peuvent être faites à distance.

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE soit autorisé l'achat du logiciel au coût de 703.00\$, ceci dans le but d'effectuer la vérification à distance des bris et des alarmes provenant de l'usine de filtration du réseau d'aqueduc à partir d'un téléphone cellulaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ;

10.1 ACHAT D'UNE BARRIÈRE D'EAU (FINANCÉ PAR LA SUBVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens désire acheter conjointement avec la Régie Intermunicipale d'incendie des 3 Monts une barrière d'eau au montant de 2 600.00\$

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la municipalité participe à l'achat d'une barrière d'eau au coût de 2 600.00\$

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. VOIRIE ;

11.1 RAPPORT INSPECTEUR

Présenté aux élus en atelier de travail.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 DOSSIER DUPUIS, VOIR DISPONIBILITÉS DU MINISTÈRE

Date à déterminer.

12.2 APPUI À LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC NICOLET POUR PRÉSENTER UN PROJET RELATIF À L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES(EAE),

CONSIDÉRANT QU'IL est de la responsabilité de la Municipalité de préserver l'environnement sur son territoire et de façon non limitative en ce qui regarde la qualité de l'eau de ses lacs;

CONSIDÉRANT QU'un projet visant la protection des eaux du Lac Nicolet, intitulé **SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES ESPÈCES**

AQUATIQUES ENVAHISSANTES (EAE) a été présenté à la Municipalité par l'Association Des Résidents du Lac Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été expliqué dans le document accompagnant la lettre du 30 janvier 2020 transmise par M. Jean-Charles Pelland représentant de ladite association;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera entièrement financé par des sources autres que celles de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque étape du projet devra obtenir l'aval de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues de cette activité demeureront la propriété de la Municipalité et serviront à la collectivité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ADOPTÉ à l'unanimité, M. le Maire n'ayant pas voté :

QUE LA MUNICIPALITÉ donne son appui au projet tel que présenté le 30 janvier 2020 par l'Association des Résidents du Lac Nicolet sous le titre **SYSTÈME DE PROTECTION**

CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES (EAE), le tout selon les conditions exprimées dans les **CONSIDÉRANTS** ci-dessus décrits.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

12.3 AUTORISATION DE DEMANDER DES AVIS A ME BEAUREGARD SUR CERTAINS DOSSIERS.

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers demande des connaissances juridiques approfondi avant de prendre des décisions.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que les membres du conseil municipal requièrent des avis juridiques de Me Sylvain Beauregard concernant certains dossiers litigieux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

13. LOISIRS ET CULTURE ;

14. AFFAIRES DIVERSES ;

15. VARIA

15.1 LISTE DE LA CORRESPONDANCE ;

- Direction Générale des aînés et des proches aidants : Une somme de 17 millions au programme de soutien à la démarche Municipalités amies des aînés.
- Invitation au Tournoi familial de pêche sur glace Pronature Sports le 15 février 2022
- Projet Emplois d'été Canada 2020 dépôt d'une demande de subvention avant le 24 février 2020.
- Prévention suicide offre de la formation gratuite
- Biblio Centre du Québec nouvelle technologie numérique
- Fondation de L'Hôpital H.D.A
- Offre de services de Béton E.P
- Journée de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020

Une demande est présentée pour connaître la disponibilité pour recevoir la formation sur l'offre de prévention suicide.

16 PÉRIODE DE QUESTIONS ;

17 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Christine Marchand, conseillère à 19h20



**Cantine/ Restaurant &
Dépanneur.**

**POUR PLUS
D'INFORMATION,
TÉL :**

819-464-2899

**Un souper au méchoui bœuf et porc est servi à tous le
1er samedi du mois. Vous devez réserver
obligatoirement. Téléphone 819-464-2899**

**Ouverture de l'épicerie du coin du mardi au
dimanche mois de janvier, février, mars 2020**

Cantine ouverte du jeudi au dimanche

**LES DÉJEUNERS SONT SERVIS LES SAMEDIS
ET DIMANCHE DE 8H À MIDI**

Repas vendredi midi

20 MARS : Chinois

27 MARS : Jambon

3 Avril ; Saucisse maison

SERVICES OFFERT A LA POPULATION DE SAINTS-MARTYRS-CANADIEN.

**DU MARDI AU DIMANCHE EXCEPTIONNELLEMENT
PENDANT LA COVED-19.**

**Afin de réduire les contacts humains et de prévenir la
propagation du virus, la restauration demeurera
ouverte SEULEMENT pour les commandes pour
emporter.**

**Si vous ne pouvez vous déplacer, il
nous fera plaisir de préparer votre
commande d'épicerie et de la
remettre à la personne qui viendra
la chercher pour vous.**

Ou livraison sur demande.

TEL : 819-464-2899.

AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS

CLINIQUE D'IMPÔTS 2019

Le Regroupement des Sans-Emploi de Victoriaville offre son service de Clinique d'impôts aux personnes à faible revenu de la MRC d'Arthabaska.

Prenez note qu'il s'agit d'un service provenant du Programme des bénévoles des agences de revenus du Canada et du Québec et que certaines conditions s'appliquent :

- a) Un adulte seul ayant un revenu annuel de 35 000\$ et moins.
- b) Un couple sans enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ moins.
- c) Un adulte et un enfant ayant un revenu annuel de 45 000\$ et moins
- d) Chaque enfant additionnel ajoute 2 500\$ au revenu annuel.

Veillez noter que le programme des bénévoles ne permet pas les déclarations d'une personne décédée, d'une personne en faillite ou d'un travailleur autonome.

Vous êtes éligibles et intéressés?

- 1- À compter du 17 février 2020, téléphonez au 819-758-6134 pour prendre rendez-vous.
- 2- Une contribution de 10 \$, payable sur place, vous sera exigée.
- 4- Lors de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter à la date et à l'heure prévue à nos bureaux

situés au 95 rue St-Jean-Baptiste à Victoriaville, G6P 4E7 (voisin du taxi vétérinaire).

- 5- Votre déclaration sera complétée en votre présence et acheminée immédiatement via internet, vous n'aurez donc pas à vous déplacer de nouveau.

Toute l'équipe est prête à vous recevoir!

MESSAGE IMPORTANT

**SUITE A LA MALADIE CAUSÉE PAR
CORONAVIRUS DANS LE BUT DE PROÉGER LA
POPLATION ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

**NOS BUREAU SONT FERMÉS A LA
CIRCULATION DU PUBLIQUE DANS L'ÉDIFICE
MUNICIPAL.**

**PRENDRE NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST
ÉGALEMENT FERMÉ.**

**CEPENDANT VOUS POUVEZ NOUS REJOINDRE
PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL.
DURANT LES HEURES NORMAL**

**POUR TOUTE URGENCE VOUS POUVEZ
REJOINDRE LA DG EN TOUT TEMPS SUR SON
CELLULAIRE 819-350-5060 JE TRAVAIL DE LA
MAISON.**

**SUR LES HEURES NORMALES D'OUVERTURE
DU BUREAU AU NUMÉRO 819-344-5171**

**POSTE 2 POUR L'ADJOINTE
POSTE 3 POR L'INSPECTEUR MUNICIPAL
MERCİ DE VOTRE COMPRÉHENSION.**

PRENDRE NOTE DES MESURES POUR DIMINUER LE RISQUE DE CONTRACTER L'INFECTION SI :

- **Vous vous nettoyez fréquemment les mains avec un produit hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.**
- **Vous vous couvrez le nez et la bouche avec un mouchoir ou le creux du coude quand vous tousssez ou éternuez**
- **Vous évitez les contacts étroits à (moins de 1 mètre ou 3 pieds) avec toute personne ayant des symptômes de rhume banal ou d'état grippal.**

Les informations fournies uniquement à titre indicatif.

**INFORMATION SUR LE CORONAVIRUS
TÉLÉPHONE 1-877-644-4545**

Les personnes qui arrivent de voyage s.v.p nous vous demandons de respecter les consignes obligatoires transmises par le Gouvernement.



ICI, ON S'ENGAGE
Pour notre patrimoine naturel

Forums publics

19 et 26 mars

Les MRC doivent se doter d'un plan visant à conserver les milieux humides et hydriques.

Élus, propriétaires riverains, producteurs agricoles ou forestiers, vous êtes directement concernés.

Venez à l'un des forums organisés par les quatre MRC participantes pour en savoir plus sur cette démarche, donner votre point de vue et être acteur de ce vaste projet.

19 mars 2020

18 h 30 à 21h

**Carrefour de L'Érable
1280, avenue Trudelle
Plessisville**

26 mars 2020

18 h 30 à 21h

**Centre multifonctionnel
de Saint-Samuel
43, rue de L'Église
Saint-Samuel**

Inscription obligatoire et sans frais au

www.patrimoinenaturel.ca



MESSAGE DE GESTERRA



Programme de vidange
des fosses septiques
dans la MRC
d'Arthabaska

SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

La période de vidange des fosses septiques
prévue dans votre municipalité aura lieu
du 4 au 7 août 2020



VISITEZ LE FOSESARTHABASKA.CA POUR ACCÉDER AU CALENDRIER

**AVIS TRÈS IMPORTANT AUX UTILISATEURS
QUI EFFECTUENT LES PAIEMENTS PAR
INTERNET/ GUICHET OU AU COMPTOIR DE
DESJARDINS.
VOS FACTURES EN PROVENANCE DE LA
MUNICIPALITÉ.**

Pour faire suite à la rénovation cadatrale sur notre territoire. Nous vous demandons de bien vérifier votre numéro de matricule lorsque vous faites votre paiement. Plusieurs numéros ont été modifiés et faut donc apporter la correction a votre numéro de matricule inscrit pour effectuer votre paiement correctement et au bon endroit.

PROJET ÉTÉ 2020
NOUS VOUS INFORMONS QUE CETTE
ÉTÉ NOUS AURONS UN JARDIN
COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRAIN DE
LA MUNICIPALITÉ.

DES BACS SURÉLEVÉS SERONT
DISPONIBLES POUR LES PERSONNES QUI
SONT INTÉRESSÉES À PARTICIPER À CE
PROJET NOUS AIMERIONS OBTENIR
VOTRE NOM

Pour réserver votre bac communiquez avec :

Thérèse Lemay 819-344-5171 poste 1

en après-midi ou par courriel

therese.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca

IMPORTANT

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL IL Y A
DE FORTE POSSIBILITÉ QU'ELLE NE SOIT PAS
OUVERTE AU PUBLIC VEUILLEZ SUIVRE LES
DIRECTIVES SUR NOTRE SITE INTERNET ET
LES AVIS.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS FAITES NOUS
LES PARVENIR PAR COURRIEL ET ELLES
SERONT TRANSMISES AUX MEMBRES DU
CONSEIL.

Le Bonichoix de Ham-Nord offre le service de livraison à domicile à ses citoyens

Le Bonichoix désire informer les résidents de Ham-Nord qu'elle mettra en place un service de livraison à domicile afin d'aider la clientèle qui en a besoin. Le Bonichoix offrira donc le service de livraison au citoyen de 70 ans et plus afin de leur permettre de suivre les consignes de la Sécurité publique.

Le fonctionnement sera le suivant :

- Vos commandes téléphoniques seront prises du lundi 8h00 au mardi 11h30 et vous seront livrées le mardi après-midi;
- Pour les livraisons du jeudi après-midi, vos commandes seront prises du mercredi 8h00 au jeudi 11h30;
- Mode de paiement : en argent, par chèque ou chargé au compte ;
- Aucun frais de livraison et les pourboires seront remis en don à la Fabrique Sts-Anges.

Pour informations sur le service ou pour passer une commande, veuillez SVP contacter les membres du

Bonichoix au 819-344-2422.

N'hésitez pas à utiliser le service, il est là pour vous.

Message du député Alain Rayes.

Bonjour,

Je vous invite à partager cette information. Peut-être y a-t-il des entreprises de notre région qui pourraient contribuer activement à la lutte pancanadienne contre la propagation du coronavirus (COVID-19). Les entreprises sont invitées à offrir leurs services au gouvernement du Canada s'ils œuvrent dans un champ d'expertise pertinent.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a **récemment lancé un vaste appel aux** entreprises qui peuvent fournir des produits et des services pour soutenir le Canada dans sa lutte contre la COVID-19.

Voici la liste des produits recherchés par les autorités :

- Masques N95 à usage unique
- Masques chirurgicaux à usage unique
- Gants en nitrile
- Gants en vinyle
- Chemises d'hôpital
- Bouteilles de désinfectant pour les mains
- Autres produits de prévention

Voici la liste des services recherchés par les autorités :

- Services de gardien/de sécurité
- Services de soins infirmiers
- Services d'alimentation
- Services de blanchisserie

- Services d'entretien ménager
- Services de soins personnels
- Services de soutien en technologies de l'information (TI)
- Autres services

Les entreprises capables de fournir des produits et des services à l'appui de la réponse du Canada à la maladie du coronavirus (COVID-19) doivent compléter le formulaire suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/formulaires/aider-le-canada-a-combattre-la-covid-19-formulaire-de-soumission>.

Pour obtenir plus d'informations, il suffit d'écrire à TPSGC.PABPMEClient-APOSMEClient.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Il est possible de joindre les membres de mon équipe par courriel alain.rayes@parl.gc.ca ou par téléphone au 819 751-1375.

Bonsoir cher collègue, chères collègues,

Je tiens à vous partager les détails des mesures d'aide économique annoncées par le gouvernement fédéral en lien avec le coronavirus (COVID-19). Au-delà de toute partisanerie politique, ce que tous les députés fédéraux réclament, c'est de l'information claire, précise et détaillée sur les mesures prises par le gouvernement fédéral. Ce n'est pas le cas actuellement, mais les membres de mon équipe font des pieds et des mains pour obtenir des réponses pour les citoyens, citoyennes, entrepreneurs et organismes de la circonscription qui nous contactent. Vous êtes en droit de savoir. L'enjeu est très important. Je vous partage l'information que nous avons obtenue

jusqu'ici. Je continuerai à en faire la mise à jour dès que nous aurons plus de détails.

Il est possible d'obtenir le *Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19* en visitant le :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/plan-dintervention-economique-du-canada-pour-repondre-a-la-covid-19.html>.

Mesures pour les citoyens et citoyennes

- D'ici le mois de mai, le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) sera majoré pour les personnes à faible revenu, ce qui représentera 400\$ pour une personne seule et 600\$ pour un couple pour l'année.
- Les prestations maximales de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) seront augmentées de 300 \$ par enfant. Les familles recevront le montant dans le versement du mois de mai.
- Pour les étudiants, un moratoire de six mois lors duquel aucuns frais d'intérêt ne seront imposés sur les prêts d'études canadiens d'emprunteurs qui remboursent actuellement leurs prêts sera observé.
- L'Agence du revenu du Canada reportera la date limite de production des déclarations de revenus de 2019 des particuliers et de certaines fiducies. Dans le cas des particuliers, la date limite de production des déclarations de revenus sera reportée au 1er juin 2020. Dans le cas des fiducies dont l'année d'imposition se termine le 31 décembre 2019, la date limite de production de leur déclaration de revenus sera reportée au 1er mai 2020.
- L'Agence du revenu du Canada permettra à tous les contribuables de reporter après le 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles.

- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'autres assureurs hypothécaires offrent des outils aux prêteurs pouvant aider les propriétaires qui connaissent des difficultés financières. Parmi ces outils figurent le report des paiements, un nouvel amortissement d'un prêt, la capitalisation des arriérés d'intérêts et d'autres frais admissibles, et les ententes de paiement spéciales.
- En avril sera mise en place l'Allocation de soins d'urgence, qui prévoit jusqu'à 900 \$ aux deux semaines, pour une période maximale de 15 semaines. Cette prestation à montant fixe serait administrée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et offrirait un soutien du revenu aux personnes suivantes :
 - les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui sont mis en quarantaine en raison de la COVID-19 ou atteints de cette maladie, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
 - les travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, qui prennent soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19, par exemple un parent âgé, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations de maladie de l'assurance-emploi;
 - les parents qui ont des enfants ayant besoin de soins ou de supervision à cause de la fermeture de leur école et qui ne sont pas en mesure de gagner un revenu d'emploi, qu'ils aient droit ou non à l'assurance-emploi.

Mesures pour les entreprises

- Afin de soutenir les entreprises qui subissent des pertes de revenus et d'aider à prévenir les mises à pied, le gouvernement propose d'accorder aux employeurs de petites entreprises admissibles une subvention salariale temporaire pour une période de trois mois. La subvention sera égale à 10 % de la rémunération versée pendant

cette période, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Les entreprises pourront bénéficier immédiatement de cette mesure de soutien en réduisant leurs versements d'impôt sur le revenu retenu sur la rémunération de leurs employés. Parmi les employeurs qui bénéficient de cette mesure figureront les sociétés admissibles à la déduction pour petites entreprises ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance.

- L'ARC permettra à toutes les entreprises de reporter jusqu'au-delà du 31 août 2020 le paiement des montants de l'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles à compter d'aujourd'hui et avant le mois de septembre 2020.

Programme d'assurance-emploi

- Les employeurs devant mettre fin à leurs opérations en raison des contrecoups économiques liés à la COVID-19 doivent remplir le formulaire de cessation d'emploi rapidement afin que leurs employés bénéficient des prestations. On doit utiliser le « code A – Manque de travail » lors de la production de la cessation d'emploi dans cette circonstance. Il faut utiliser le « code D - Maladie ou blessure » lors d'une mise en quarantaine.
- Les personnes mises en quarantaine peuvent demander des prestations d'assurance-emploi maladie. La durée de celle-ci est de 15 semaines maximum. On peut recevoir 55 % de sa rémunération jusqu'à un maximum de 573 \$ par semaine. Pour se prévaloir de ces prestations, les personnes qui présentent une demande de prestations de maladie de l'assurance-emploi en raison d'une mise en quarantaine n'auront pas à fournir un certificat médical.

- Pour aider les Canadiens touchés par la COVID-19 et mis en quarantaine, Service Canada prend les mesures de soutien suivantes :
 - Suppression du délai de carence d'une semaine pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les nouveaux prestataires qui sont placés en quarantaine afin que cette première semaine leur soit payée
 - Mise en place d'un nouveau numéro de téléphone sans frais réservé aux demandes de renseignements sur la suppression du délai de carence pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi (1 833 381-2725)
- Les personnes qui ne peuvent pas faire leur demande de prestations de maladie de l'assurance-emploi en raison d'une mise en quarantaine peuvent la présenter ultérieurement et verront leur demande d'assurance-emploi antidatée afin de couvrir la période visée.
- Le délai de carence d'une semaine n'est pas supprimé pour les personnes qui toucheront à des prestations d'assurance-maladie régulières.

Travailleurs non admissibles à l'assurance-emploi

- Au début du mois d'avril, l'Allocation de soutien d'urgence sera déployée pour les travailleurs non admissibles à l'assurance-emploi. Le gouvernement a indiqué que les travailleurs bénéficieront de prestations similaires à l'assurance-emploi régulière durant un maximum de 14 semaines. Les détails n'ont pas été dévoilés.

J'ai encore plusieurs questions à la lecture du Plan d'intervention. Nous tentons actuellement d'obtenir des éclaircissements. Dès que nous aurons l'information, je vous la transmettrai.

La ligne d'information pour les demandes d'information sur l'assurance-emploi en lien avec le coronavirus est le 1 833 381-2725.

La ligne d'information générale du gouvernement du Canada sur le coronavirus est le 1-833-784-4397.

Il est possible de joindre les membres de mon équipe par courriel alain.rayes@parl.gc.ca ou par téléphone au 819 751-1375.

Cordialement,

Alain Rayes

Député de Richmond-Arthabaska

L'ÉCOCENTRE DE VICTORIAVILLE

COVID-19

**FERMETURE AU GRAND PUBLIC
DU LUNDI 23 MARS JUSQU'À NOUVEL ORDRE**

! CETTE MESURE EXCEPTIONNELLE SERA RÉÉVALUÉE
SELON L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

L'ÉCOCENTRE RESTE OUVERT
AUX ENTREPRENEURS

COVID-19

CONSIGNES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



1. Déposez vos mouchoirs souillés dans le bac gris (à déchets). Si vous ne présentez aucun symptôme de grippe, vos mouchoirs peuvent être déposés dans le bac brun (à matières organiques). En aucun cas les mouchoirs ne doivent se retrouver au bac vert (à matières recyclables).

3. Masques, gants et lingettes désinfectantes doivent être envoyés au bac gris (à déchets) dans un contenant fermé.

4. Gardez vos contenants consignés à la maison et reportez à plus tard vos déplacements dans les points de dépôts.

Merci

Pour toute demande particulière :

info@gesterra.ca | facebook.com/Gesterra/

COVID-19

SERVICE DE COLLECTE RÉSIDENTIELLE DANS LA MRC D'ARTHABASKA

Pour l'instant, le service de collecte résidentielle reste le même pour vos 3 bacs (le bac à déchets, à matières recyclables et à matières organiques).

Pour recevoir toutes les dernières nouvelles concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, il suffit de consulter [facebook.com/Gesterra/](https://www.facebook.com/Gesterra/) ou de communiquer avec vos autorités municipales.



Merci

Sudoku

1								6
		6		2		7		
7	8	9	4	5		1		3
			8		7			4
				3				
	9				4	2		1
3	1	2	9	7			4	
	4			1	2		7	8
9		8						

R	T	M	A	C	A	D	A	M	X	U	A	N	G	I	S	P	F	E	U	X	R	
O	E	U	Q	I	R	E	H	P	I	R	E	P	B	E	O	L	E	I	O	V	E	
U	J	N	O	I	T	A	T	I	M	I	L	F	T	M	E	T	I	O	R	D	R	
L	A	C	I	R	C	U	L	E	R	D	O	S	P	C	T	E	A	C	P	N	A	
E	R	N	I	M	E	H	C	I	R	U	I	E	H	N	G	R	I	E	O	T	G	
R	T	C	A	S	S	I	S	A	R	P	S	E	O	A	T	F	R	H	U	N	R	
N	O	R	D	U	O	G	T	C	M	M	T	P	E	E	A	I	C	C	I	E	N	
T	U	N	N	E	L	O	H	O	T	E	O	P	R	R	P	U	A	K	S	O	A	
E	T	U	O	R	M	E	P	A	E	E	P	E	T	L	O	R	R	E	I	R	C	
										V	L	C	M	E	B	T	A	A	M	V	U	C
										A	E	L	A	A	E	P	U	A	E	O	O	O
										S	I	N	I	L	R	P	C	V	S	I	F	T
										P	M	E	U	V	C	A	B	O	S	T	E	E
										H	P	H	P	E	U	N	O	Y	E	U	R	M
										A	A	C	I	E	D	N	R	A	N	R	R	E
										L	S	U	S	R	A	E	N	G	C	E	A	N
										T	S	A	T	I	I	A	E	E	E	E	C	T
										E	E	G	E	A	V	U	R	O	C	A	D	E

ACCOTEMENT

AIRE

ARTERE

ASPHALTE

AVENUE

BORNE

BOUCHON

CAMION

CARREFOUR

CARTE

CASSIS

CHEMIN

CIRCULER

DROITE

ESSENCE

FEUX

FLECHE

FOURCHE

GARER

GAUCHE

GOUDRON

IMPASSE

LACET

LIMITATION

MACADAM

MOTARD

PANNEAU

PARKING

PEAGE

PERIPHERIQUE

PERIPLE

PISTE

POMPE

POMPISTE

PONT

RAMPE

RESEAU

ROCADE

ROULER

ROUTE

SIGNAUX

STOP

TRAFIC

TRAJET

TUNNEL

VIADUC

VILLE

VOIE

VOITURE

VOYAGE

PUBLICITÉ



PHILIPPE TOUTANT, PROP.
(450) -518-4727

CAMP BEAUSÉJOUR : Tel : 418-458-2646

CARRIÈRE SANTS-MARTYRS ERG
Tel : 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC
TEL : 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)
TEL: 819-352-0226

Juliette St-Amand
(Vitrail, tissage, tricot)
117, chemin du Lac Nicolet
Saints-Martyrs-Canadiens
(819) 344-5589



Érablière Re Pau
118, chemin du Lac Nicolet
Sts-Martyrs-Canadiens QC G0P 1A1 (819) 344-5589
819-344-5589



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

DRUMMONDVILLE

5224, BOUL. ST-JOSEPH
(QC) J2A 3V9
819 472-3286

VICTORIAVILLE

389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N.
(QC) G6P 1G8
819 751-3286

WARWICK

1, ROUTE 116 E.
(QC) J0A 1M0
819 358-3950

QUÉBEC

C.P. 57024
G1E 7G3
418 660-4751

GROUPEDGP.COM